



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 3 mars 2026

Convocation à la séance du Conseil communal

MERCREDI 25 MARS 2026 A 19H30

A la grande salle de Neyruz-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation et nomination
3. Approbation du PV de la séance du 10.12.2025 à Neyruz-sur-Moudon
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 01/2026 – Remplacement de l'éclairage des 3 terrains de football et mise à jour de la convention entre le FCT et la commune
6. Préavis N° 02/2026 – Prêt accordé à la FSG St-Cierges pour l'aménagement d'une nouvelle cabane sur le terrain de sport de St-Cierges
7. Préavis N° 03/2026 – Demande de crédit pour les travaux de réfection des infrastructures communales à Correvon
8. Rapports des délégués aux diverses Associations
9. Communications de la Municipalité
10. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Président 079 833 14 13 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est :

ConseilMontanaire1833

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.